

TiGenix: notification concernant les obligations convertibles arrivant à échéance en 2018

Louvain (BELGIQUE) – le 23 décembre 2016, 22:01h CET – TiGenix NV (Euronext Bruxelles et Nasdaq: TIG; la "**Société**"), une société biopharmaceutique de pointe centrée sur le développement et la commercialisation de nouvelles thérapies issues de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques expansées, effectue cette notification concernant les obligations convertibles non subordonnées et non garanties d'un montant de EUR 25 millions ayant un taux d'intérêt de 9% et arrivant à échéance en 2018 (Code ISIN: BE6276591128) (les "**Obligations**") émises par la Société.

Conformément à la Condition 6.2 (f) des Termes et Conditions des Obligations, le Prix de Conversion des Obligations a été ajusté à la baisse, suite à la communication par la Société le 15 décembre 2016 de la fixation du prix de son introduction en bourse aux Etats-Unis (l'"**Offre**") totalisant un produit brut de \$ 35,65 millions pour la vente de 2.300.000 d'Actions Américaines de Dépôt ("**ADSs**"), représentant 46.000.000 de nouvelles Actions Ordinaires, à un prix d'émission de US\$ 15,50 par ADS, et en relation avec l'Offre, l'octroi par la Société aux souscripteurs d'une option de 30 jours pour acheter jusqu'à 345.000 ADSs, représentant 6.900.000 d'Actions Ordinaires, avec annulation du droit de souscription préférentielle pour les actionnaires existants de la Société. Par conséquent, l'Agent de Calcul a déterminé que le Prix de Conversion doit être ajusté de son taux précédent de € 0,9263 au nouveau taux de € 0,8993 par Action Ordinaire (après arrondi conformément à la Condition 6.6 des Termes et Conditions des Obligations). L'ajustement du Prix de Conversion est entré en vigueur le 20 décembre 2016.

Interprétation

Sauf si la présente notification les définit autrement, les mots et expressions utilisés dans la présente communication ont la même signification que celle conférée par les Termes et Conditions des Obligations (tels que modifié et/ou complété et/ou amendé successivement).

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

TiGenix
 Claudia D'Augusta
 Chief Financial Officer
 T: +34 91 804 92 64
 claudia.daugusta@tigenix.com

A propos de TiGenix

TiGenix NV (Euronext Brussels et Nasdaq: TIG) est une société biopharmaceutique de pointe centrée sur le développement et la commercialisation de nouvelles thérapies issues de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques expansées, ou provenant de donneurs. Notre produit candidat phare, issu de la plateforme technologique de cellules souches dérivées de tissus adipeux est Cx601, qui est en cours d'enregistrement auprès de l'agence européenne des médicaments, pour le traitement des fistules périanales complexes chez les patients atteints de la maladie de Crohn. Un essai de septicémie expérimentale de phase I et un essai de phase I/II dans l'arthrite rhumatoïde ont été réalisés avec notre produit candidat issu de cellules souches dérivées de tissus adipeux, Cx611. Depuis le 31 juillet 2015, TiGenix a fait l'acquisition de Coretherapix, dont le produit candidat cellulaire phare, AlloCSC-01, fait actuellement l'objet d'un essai clinique de phase II pour le traitement de l'infarctus aigu du myocarde (IAM). En outre, le second produit candidat issu de la plateforme de cellules souches cardiaques acquise de Coretherapix, AlloCSC-02, est actuellement en cours de développement dans une indication chronique. Le 4 juillet 2016, TiGenix a conclu une convention de licence avec Takeda, une société leader en gastro-entérologie, selon laquelle Takeda a acquis le droit exclusif de commercialiser le Cx601 pour le traitement des fistules périanales complexes en dehors des États-Unis. Le siège social de TiGenix est basé à Louvain (Belgique) et la société a également des activités à Madrid (Espagne).